

AVENANT N°2

Trente Milles de Morgat
Dimanche 25 juillet 2021 – Baie de Douarnenez
Sant Hernot Yacht Club – 5A

L'Article – « Code de conduite » des Instructions de Course est complété par le texte ci-dessous :

- 4.2 Suite aux recommandations fédérales du 22 juillet 2021, le port du masque est rendu obligatoire à terre sur le site des compétitions ; ceci inclus les inscriptions, briefing et annonce des résultats.

L'Article – « Communications avec les concurrents » des Instructions de Course est complété par le texte ci-dessous :

- 3.3 Afin de limiter les rassemblements, il est demandé aux équipages de se faire représenter par, au maximum, deux équipiers lors du briefing. Le comité de course fera un résumé de son briefing par VHF sur le canal 72.